



Chères Roelxoises, chers Roelxois,

Après maintenant plus de trois semaines de confinement, la ville de Roelx continue à mettre en place les actions nécessaires au bien-être et à la santé de ses habitants.

Les préconisations que nous vous avons communiquées lors de l'information précédente, sont suivies par une grande partie de la population et je ne peux que saluer le sérieux de mes habitants dans le respect des mesures strictes de confinement.

Malheureusement, quelques exceptions demeurent au sein de notre village et dans ce moment difficile et inédit de crise sanitaire, certains adoptent des comportements dangereux pour eux et pour autrui. Ils bravent les consignes en se regroupant, en laissant jouer les enfants en groupe et dans les rues, en jetant masques, mouchoirs ou gants sur la voie publique. Ces comportements sont inadmissibles.

Au regard de l'état d'urgence sanitaire, nous nous devons d'agir et de faire respecter les gestes barrières. Plusieurs amendes ont été distribuées sur notre territoire. Nous sommes tous concernés par ce virus qui frappe aveuglément et nous devons tous nous conformer aux règles ! D'autant que notre village n'échappe pas à la contamination. Actuellement, plusieurs familles sont contraintes à un isolement total à domicile.

Dans ce contexte grave, les équipes municipales et vos élus n'hésitent pas à intervenir et je tiens ici à les remercier pour leur dévouement et leur travail.

Votre mairie fonctionne en service minimum mais reste mobilisée :

- Le personnel administratif assure le fonctionnement en télétravail et une permanence administrative est assurée quotidiennement en mairie, sans accueil du public.
Contact possible par téléphone : 03 27 21 43 00
- Le personnel technique apporte tout ce qu'il est possible de faire pour maintenir la propreté urbaine et assurer la sécurité des Roelxois.
- Nous assurons une veille auprès des seniors et des personnes vulnérables (personnes demandeuses ou déjà inscrites suite au plan canicule 2019) en les contactant et en leur apportant de l'aide selon leurs besoins (courses diverses, etc)
En l'absence de réponse, une équipe d'élus se déplace au domicile et vérifie que la personne n'est pas en difficulté matérielle ou d'isolement.

Nous avons la chance de pouvoir limiter nos déplacements car nous disposons de commerces de proximité de qualité qui permettent de trouver des produits frais et de première nécessité. Bien évidemment, les ententes entre voisins pour centraliser les courses de plusieurs personnes isolées avec un seul déplacement sont des réponses adaptées à la situation dans la mesure où chacun respecte les gestes barrières. N'hésitez pas à créer et à renforcer le lien social avec vos voisins, de surcroît s'ils sont loin de leur famille, tout en gardant les précautions d'usage bien-sûr. Un "tout va bien ?" ou un "vous n'avez besoin de rien ?" renforceront notre solidarité face au coronavirus.

Les personnels de santé présents sur notre commune font tout leur possible pour poursuivre leur mission auprès de chacun d'entre nous.

Je tiens à saluer la mobilisation de toutes celles et tous ceux qui oeuvrent au quotidien pour répondre aux besoins de la population : les pharmacies, les personnels de santé, de sécurité et de secours, les commerces de première nécessité, nos agents communaux, les élus et les habitants qui font preuve de solidarité envers les personnes dépendantes...

Beaucoup voudraient aider mais rappelons-nous que la meilleure façon d'être solidaire, c'est de rester chez soi.

Nous avons franchi un nouveau palier dans cette crise sanitaire et le confinement est sûrement loin d'être fini. Aussi, suite aux préconisations de la préfecture, tous les espaces publics ont été fermés, y compris le cimetière. Nous comprenons la peine ressentie par nombre de personnes de ne pouvoir aller se recueillir sur la tombe d'un être cher, malheureusement, au vu de la gravité de la situation, cette mesure s'impose.

C'est dans ce même cadre, pour préserver la santé de ses employés et bien-sûr de ses clients que la Poste a décidé la fermeture du bureau de Roelx. Malgré notre demande de proposer un minimum d'ouvertures, les services postaux ne peuvent assurer que le service minimum de distribution du courrier. Néanmoins, le distributeur de billets a été rechargé. La Poste de Bouchain, quant à elle, reste ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Ces dernières heures, les autorités de santé confirment l'utilité du port d'un masque par tous, pour contenir la diffusion du virus mais ces masques sont une denrée rare et la mairie ne dispose d'aucun stock.

Ceux que nous avons pu récupérer (en nombre très insuffisant) ont été distribués à la maison de retraite « Fondation Denis Lemette » et à nos soignants : aux cabinets médicaux et aux infirmiers de Roelx.

Tout notre respect va aux personnels médicaux et paramédicaux qui chaque jour luttent pour nous soigner et sauver des vies.

J'en appelle à la vigilance de tous, à votre prudence et à votre civisme pour limiter au maximum la diffusion de ce virus. Chacun a son rôle à jouer pour endiguer la propagation du covid 19.

Je vous demande de respecter strictement les consignes des autorités sanitaires et gouvernementales même si ces restrictions bousculent, en ces fêtes de Pâques, notre quotidien !

Ne vous exposez pas et n'exposez pas vos proches, **sauvez des vies !**

RESTEZ CHEZ VOUS !

Inscriptions scolaires

du lundi 6 avril au 4 mai 2020

La situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons perturbe tous les services municipaux et en particulier cette phase essentielle des inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2020.

Afin de respecter les mesures barrières, la voie dématérialisée s'impose à nous tous. C'est pourquoi pour les inscriptions scolaires, plusieurs solutions sont possibles :

- le dossier d'inscription est disponible sur le site de la ville et via le portail famille (pour les familles déjà utilisatrices) . Le retour du dossier accompagné des justificatifs peut ensuite se faire sous format dématérialisé à cette adresse : enfance-jeunesse@roelx.fr
- Si vous ne possédez pas de connexion internet vous pouvez appeler la mairie (n° et horaires mentionnés plus haut) et demander que vous soit déposé à votre domicile le dossier papier. Ce dossier, une fois complété et accompagné des pièces justificatives, sera à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. (Attention les justificatifs devront être fournis en même temps que le dossier pour que l'inscription soit prise en compte).

Pour toute question concernant ces inscriptions vous pouvez appeler en Mairie (03 27 21 43 00) aux horaires habituels.

Votre maire et son équipe municipale à vos côtés.

Charles Lemoine

